

Publiée le 20 mars 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 7 mars 2023

Séance du conseil municipal : 13 mars 2023

Le 13 mars 2023, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Moulleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Gisèle SEWERYN, 1^{ère} adjointe.

Membres présents : Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBault, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Thierry ROLAND, Monsieur Hervé BEAULIEU, Madame Rachel BODIN, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Monsieur Olivier BARON, Madame Carole BOUCHET, Madame Marie COUTANCEAU, Monsieur Stéphane RABILLE, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER.

Membres excusés : Monsieur Jacky GODARD, Monsieur Stéphane PERCOT, Madame Renée-Noëlle BOUILLANT, Madame Lucie MARTIN, Monsieur Pierre BUTON.

Pouvoirs : Monsieur Jacky GODARD a donné pouvoir à Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Stéphane PERCOT a donné pouvoir à Madame Marie COUTANCEAU, Madame Lucie MARTIN a donné pouvoir à Madame Catherine PAVAGEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 22

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal THIBault

Adoptée à l'unanimité

N° 2023-024 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET GENERAL

Rapporteur : Pascal Marteau

Monsieur Pascal Marteau présente le projet de budget 2023, dont les pages d'équilibre ont été transmises aux conseillers avec la convocation afin de permettre une étude préalable.

Il précise que le projet de budget reprend les résultats de l'exercice 2022 tels que déterminés par l'assemblée délibérante ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il rappelle que le budget est voté par chapitre et que des opérations d'équipement ont été définies au sein de la section d'investissement.

L'adjoint délégué aux finances sollicite le vote de l'assemblée délibérante sur le projet de budget primitif 2023 présenté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 12 octobre 2020 adoptant le référentiel M57 à compter du 1er janvier 2021

Vu la délibération en date du 30 novembre 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier de la commune

Vu la délibération n° 2022-D41 en date du 2 mai 2022 portant sur les opérations d'équipement
Vu la délibération en date du 16 janvier 2023 relative aux orientations budgétaires pour 2023,
Vu la délibération n°2023-D01 en date du 16 janvier 2023 portant ouverture anticipée des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022,
Vu la délibération en date du 27 février 2023 affectant les résultats de l'exercice 2022,
Vu le projet de budget primitif 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 21 février 2023
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget de la commune pour l'exercice 2023,

Après avoir délibéré et après vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif tel que présenté, les deux sections budgétaires sont proposées au vote :

- en suréquilibre en fonctionnement à hauteur de 6 303 745,61 € pour les dépenses et 9 525 118,54 € pour les recettes
- en investissement à hauteur de 4 266 676,63 €

- **DECIDE** de voter par chapitre l'ensemble des crédits en fonctionnement et en investissement avec les opérations suivantes :

- 11 Centre Bourg
- 14 Salles festives
- 15 Parc de Beaupuy

- **ADOpte** les autorisations de programme telles que proposées dans l'état annexé au budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2023

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter le budget et à signer l'ensemble des documents à intervenir.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacky GODARD



Le secrétaire

Pascal THIBAUT